

**Réunion du 06 mars 2018**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil dix-huit, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Gérard MONCEL, Eric DEPORTE, Daniel THUILLIER, Sophie PELEAU, Patrice FOYER, Jean-Claude BOUGUET, Florian BETTENCOURT, Guillaume HAUCHARD, Christophe LEGRAND.

Absents excusés : Marc CHEMIN, Daniel GIROUARD,

Absent : Néant

Procuration : Marc CHEMIN à Alain LEGRAND

Daniel GIROUARD à Florian BETTENCOURT

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente est accepté l'unanimité des présents.

**Ménage de la salle des fêtes par les associations après manifestation**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Suite au repas du 11 novembre, la salle des fêtes a dû être nettoyée par l'employée responsable de la salle, pour pouvoir accueillir les enfants prenant leur déjeuner. Suite à cela, Monsieur Robert BOUTIN, Président des Anciens Combattants, en a été informé. Depuis, Monsieur BOUTIN, demande si la commune peut mettre à disposition l'employée communale pour nettoyer la salle après leurs manifestations.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des présents émet un avis négatif, et confirme que le ménage restera à la charge des associations, il est rappelé que la salle est mise à disposition des associations gratuitement.

**Radars pédagogiques suite aux vols répétés des panneaux solaires**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Pour la 2<sup>ème</sup> fois les panneaux solaires ont été volés, sur les radars pédagogiques. Plainte a été déposée, et plusieurs devis ont été demandés :

Réparation : 3 700 € HT

Radars neufs : 4 600 € HT + branchement électrique : 5 224 € HT sur les mâts d'éclairage existants

Monsieur le Maire fera une demande de subvention au titre des crédits FAL, et une demande de remboursement est en cours avec l'assurance GROUPAMA.

Après discussion le conseil municipal opte pour la solution de mettre des radars neufs sur les poteaux électriques, et de les placer :

1 au niveau de la salle des fêtes et l'autre au niveau du Chemin du Pied de Loup

### **Bilan financier 2017 et préparation du budget 2018**

Remise de la situation comptable à chaque conseiller présent et lecture a lieu.

Il reste à percevoir environ : 165 000 € de recettes en investissement

Monsieur le Maire propose de refaire la toiture en bac acier de la salle des fêtes (remplacement des tôles amiantes) Patrice FOYER, indique qu'il faudra voire aussi pour la charpente. Monsieur le Maire convoquera la commission travaux en temps voulu.

### **Giratoire RD 104/RD 131 (entretien paysager)**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller présent une copie de la délibération de la commune de Touffreville-la-Corbeline, dans laquelle est mentionnée :

*(extrait de la délibération du 26 septembre 2017) Le conseil municipal après débat, émet un avis favorable sur l'aménagement paysager de ce rond-point (prévoir une bâche géotextile pour un minimum d'entretien) mais demande à l'unanimité, que la commune de Louvetot participe à moitié aux frais d'entretien et l'électricité, ce giratoire desservant les communes de Touffreville-la-Corbeline et Louvetot*

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents émet un avis défavorable à participer aux frais d'entretien et d'électricité de ce giratoire, et rappel que le giratoire dessert 2 routes départementales, comme le giratoire RD 33/RD 131 (la Croisière)

Monsieur le Maire donnera la réponse au service du Conseil Général Direction des Routes

### **Demande d'aménagement d'une portion de la route du Mont-Saint et de la route de Brasserie (par les habitants de ces 2 quartiers) + 50 km/h route du Mont-Saint, route de la Brasserie et route du château d'eau**

Monsieur le Maire, donne à chaque conseiller présent copie d'un courrier des habitants des routes du Mont-Saint et de la Brasserie des communes de Louvetot, Maulévrier-Ste-Gertrude, et copie d'un email de Monsieur Yannick BLONDEL, dans lequel est demandé :

*Extrait du courrier du 25 janvier 2018 : Nous souhaiterions que des places soient aménagés à plusieurs endroits, de chaque côté, à l'entrée des champs par exemple, creusées et goudronnées comme cela l'a été fait sur d'autres routes de campagne encaissées, afin de nous permettre de nous croiser en toute sécurité, et de mettre ces 2 routes en sens unique.*

A ce courrier Monsieur le Maire a répondu et transmis leur courrier aux communes de Maulévrier-Ste-Gertrude et Bois-Himont ainsi qu'à Caux Seine Agglo

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre arrêté afin de limiter ces voiries à 50 km/h, ainsi que la route du château d'eau.

Après discussion le conseil municipal donne un avis favorable et valide cette limitation de vitesse pour ces voiries.

### **Mise en place de panneaux résidence de la Vierge**

Monsieur le Maire, indique qu'un panneau supplémentaire d'interdiction de tourner à gauche sera installé dans ce lotissement, afin que les usagers prennent le sens de circulation comme il faut.

### **Problème de raccordement canalisations d'eau potable et assainissement aux abords de la mairie/école**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : en janvier dernier, a été réalisé des tests pour les écoulements d'eaux usées et eaux de de gouttière par Caux Seine Agglo, et il semblerait que certains branchement de gouttières aillent vers le réseau assainissement, donc non conforme. A l'heure actuelle, il n'a pas encore obtenu le rapport écrit. Pour pouvoir y remédier, Monsieur le Maire propose d'attendre le rapport de la dernière visite.

### **Inondations et dégradation au hameau du Noir Trou**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Monsieur CLERET habitant de ce hameau l'a prévenu qu'une entrée a été créée sur la route départementale par un agriculteur pour accéder à une carrière située sur la commune de Touffreville-la-Corbeline, et lors de fortes pluies la route est inondée par des coulées de boue, de marne, que ces coulées vont dans son terrain, abimant au passage toutes les plantations et le bassin aquatique. Monsieur CLERET a prévenu les services de la Préfecture de Rouen.

### **Tarifs centre de loisirs et date d'ouverture du centre session 2018**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs comme suit de 5 ou 10 %, après discussion le conseil municipal vote pour une augmentation de 10 %

Après discussion le conseil municipal décide des tarifs ci-dessous et valide les dates d'ouverture 2018

Pour la session **du printemps** les tarifs sont à la semaine au prorata d'ouverture du centre pour la session **JUILLET/AOUT 2018** les tarifs sont à la semaine.

#### **Tarifs vacances PRINTEMPS**

	Louvetot/Maulévrier et canton imposable	Louvetot/Maulévrier et canton non-imposable	Extérieur Imposable	Extérieur Non-imposable	Veillée Nuit + petit déjeuner
Du 25/04/2018 au 27/04/2018	28.30 €	24.27 €	36.40 €	32.33 €	3.60 €/veillée 7.20 € nuit + petit déjeuner Pour toutes les semaines
Du 30/04/2018 Au 04/05/2018	37.73 €	32.36 €	48.53 €	43.10 €	
Du 07/05/2018 Au 11/05/2018	28.30 e	24.27 €	36.40 €	32.33 €	
<b>Tarifs garderie</b>					
		De 8 heures à 9 heures		De 17 heures à 18 heures 30	
	Tarif unique et forfaitaire	1.50 €/enfant/jour		2.50 €/enfant/jour	

#### **Tarifs JUILLET /AOUT 2018**

Louvetot/Maulévrier et canton imposable	Louvetot/Maulévrier et canton non-imposable	Extérieur Imposable	Extérieur Non-imposable	Veillée Nuit + petit déjeuner
47.16 € la semaine	40.45 € la semaine	60.66 € la semaine	53.88 € la semaine	3.60 €/veillée 7.20 € nuit + petit déjeuner Pour toutes les semaines
<b>Tarifs garderie</b>				
		De 8 heures à 9 heures		De 17 heures à 18 heures 30
	Tarif unique et forfaitaire	1.50 €/enfant/jour		2.50 €/enfant/jour

Les dates d'ouverture du centre de loisirs pour les vacances de printemps :  
Du mercredi 25 avril 2018 au vendredi 11 mai 2018

Les dates d'ouverture du centre de loisirs pour Juillet/Août :  
Du Lundi 09 juillet 2018 au Vendredi 03 août 2018

### **Indice de référence applicable pour le calcul des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux en 2018**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : suite à une note du Ministère de l'Intérieur du 29 janvier 2018, dans laquelle il est rappelé que les barèmes indemnitaires applicables aux titulaires de mandats locaux au 1<sup>er</sup> février 2017 restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Il résulte de cette circulaire qu'une délibération est nécessaire pour toutes les collectivités faisant référence, dans leur délibération précédente à l'IB 1015. Après discussion le conseil municipal valide IB 1022, pour le Maire et les adjoints.

### **Contrôle et entretien des Bornes à Incendie sur les communes de Louvetot et Maulévrier Ste Gertrude**

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Une réunion a eu lieu avec Mme SAVALLE, Maire et Mme FROMENTIN, adjointe de Maulévrier et la société STGS pour monter un dossier de mutualisation pour l'entretien des Bornes à Incendie des 2 communes, Caux Seine Agglo devrait monter rapidement ce dossier. Concernant les extincteurs, une mutualisation avec les 2 communes pourrait se faire.

### **Passage du Tour de Normandie**

Monsieur le Maire, rappelle que le passage aura lieu le mercredi 21 mars vers 12 h 50.

### **PLUi nomination de 2 élus pour siéger aux réunions**

*Message de Caux Seine Agglo : Pour faire suite à la conférence des maires du 06 février dernier ; je vous saurai gré de bien vouloir nous communiquer les noms & prénoms des deux élus désignés pour représenter votre commune dans les groupes de travail qui seront organisés pour élaborer le PLUi, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et adresses mail personnelles (s'ils en sont d'accord).*

*Pour rappel, le choix de deux élus par commune a quatre motivations :*

- 1) s'assurer d'une permanence de représentation de la commune dans les groupes de travail,*
- 2) croiser les connaissances pour avoir une vision exhaustive de la commune,*
- 3) faciliter la compréhension des différentes problématiques par le travail de binôme,*
- 4) favoriser la diffusion de l'information auprès du conseil municipal.*

*Dans la mesure du possible, il serait judicieux que le maire participe aux travaux d'élaboration du PLUi.*

*Le « deuxième » élu représentant la commune n'est donc pas un « simple » suppléant (même s'il peut être amené à suppléer), il est aussi une deuxième personne ressource. Il est donc utile qu'il soit présent à chaque séance de travail dans la mesure du possible.*

*Bien entendu, il appartient au maire de décider de se faire accompagner par la secrétaire de mairie aux réunions de travail PLUi. La communauté d'agglomération pense que ce serait utile dans la mesure où les secrétaires de mairie pourront être mises à contribution, seront relais d'information, et ont une bonne connaissance de la commune.*

Le conseil municipal nomme :

**Alain LEGRAND**  
**Gérard MONCEL**

### Tarifs concessions cimetièrre

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10 % les tarifs comme suit :

A compter de maintenant

Pour les concessions de 1, 2, 3 places (cercueil) et tarifs identiques pour les urnes mortuaires 1 ou 2 ou 3 urnes

- Concession pour 30 ans : 126.50 €
- Concession pour 50 ans : 181.50 €
- **Dépôt d'urne dans un caveau familial : 110 € par dépôt**

Pour les concessions de 4, 5, 6, places (cercueil) et tarifs identiques pour les urnes 4 ou 5 ou 6 urnes

- Concession pour 30 ans : 253 €
- Concession pour 50 ans : 363 €
- **Dépôt d'urne dans un caveau familial : 110 € par dépôt**

### Concession pour les CAVURNES

Concession pour 30 ans : 126.50 € de 1 à 3 urnes

Concession pour 50 ans : 181.50 € de 1 à 3 urnes

**Dépôt d'urne dans une caverne familiale : 110 € par dépôt**

### CASE DU COLUMBARIUM

**Tarif unique** pour une case du columbarium : 503.08 € pour 30 ans (chaque case peut accueillir 2 urnes maximum)

**Dépôt d'urne dans une case du columbarium: 110 € par dépôt**

### DISPERSION DES CENDRES dans le Jardin des Souvenirs

- Droit de dispersion des cendres seules : 110 €
- Droit de dispersion des cendres avec plaques sur pupitre : 242 €

Le prix de la vacation funéraire : 22 €

### Tarifs salle des fêtes

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10 % les tarifs comme suit et de mettre en place un tarif unique vu le nombre de location prise par les Louvetotais pour les personnes extérieures à la commune et faisant bénéficier du tarif réduit à ces personnes.

Après discussion le conseil municipal vote comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes :

1 jour : 138 €

2<sup>ème</sup> jour : 78 €

Total 2 jours : 216 €

Vin d'honneur, associations hors-commune (3 heures d'occupation de la salle) : 50 €

Ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le PV sera approuvé à la prochaine réunion du conseil municipal

Le 13 mars 2018

Le Maire,

Alain LEGRAND